Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202691-DE

Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

N°DEL2026-91

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 23 septembre 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :
Titulaires :
M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :
M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à M. Michel BUREAU
Mme Danielle CARLIER donne procuration à M. Bruno DEMORY
M. Guillain de France donne procuration à M. Franck SUPERBI
M. Joachim LÜDER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (6)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :
M. Laurent BARGADA
M. Alain MORIN (2)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202691-DE

DEL2026-91 – Attribution des cartes cadeaux de fin d'année, pour les enfants et les agents de la CCLO

Rapporteur : Franck SUPERBI

Monsieur Le Président informe les Membres du Conseil Communautaire que des cartes cadeaux sont traditionnellement attribuées aux employés, titulaires et non titulaires inscrits au tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans la collectivité et à leurs enfants à charge, âgés de 0 à 16 ans.

Chaque année, il convient donc de renouveler les attributions de cartes cadeaux pour un montant similaire à l'année 2025 :

- pour les employés d'une valeur de 150,00 €,
- pour les enfants d'une valeur de 50,00 €.

Une carte cadeau d'un montant de 150,00 € est également attribuée à la personne extérieure qui joue le rôle du Père Noël.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n°369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir, (article L.731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de carte cadeau attribuée à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- Autorisé Monsieur Le Président à mettre en œuvre le dispositif d'attribution des cartes cadeau, soit l'attribution de cartes cadeaux :

- aux agents de la collectivité dans les conditions suivantes : titulaires, stagiaires, contractuels (CDI, CDD) dès lors que l'ancienneté soit supérieure à 3 mois, d'une valeur de 150 €,
- aux enfants desdits agents âgés pour leur part de 0 à 16 ans, d'une valeur de 50 €,
- à la personne extérieure jouant le rôle du Père Noël, d'une valeur de 150 €,

- Inscrit au budget les crédits correspondants,

- Autorisé Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL202691-DE

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	36
Pour :	36 M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Guillain de FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	23 septembre 2026

Franck SUPERBI

Président de la CC des Lisières de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
4 Voie Industrielle
ZI Les Sureaux
BP 85
60350 ATTICHY
Tél. : 03 44 42 72 25
DES LISIÈRES DE L'OISE